



Gérald Grunberg, Thierry Grognet, Philippe Carré, Pascaline Blandin, Joëlle Muller, Reza Ebrahimi, Martine Blanc-Montmayeur, Anne Jay, Brian Gambles, Pierre Verbeke, Chérif Lounici, Michel Fauchié, Marion Lhuillier, Sylviane Brunel, Florence Couvreur-Neu, Bernard Blandin et Agnès Camus-Vigué

Bibliothèques et autoformation **La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?**

Éditions de la Bibliothèque publique d'information

Introduction

Thierry Grognet

DOI : 10.4000/books.bibpompidou.2199

Éditeur : Éditions de la Bibliothèque publique d'information

Lieu d'édition : Éditions de la Bibliothèque publique d'information

Année d'édition : 2006

Date de mise en ligne : 21 septembre 2018

Collection : Études et recherche

ISBN électronique : 9782842462321



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

GROGNET, Thierry. *Introduction* In : *Bibliothèques et autoformation : La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ?* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2006 (généré le 23 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/2199>>. ISBN : 9782842462321. DOI : 10.4000/books.bibpompidou.2199.

Introduction

Thierry Grognet¹

Merci, Monsieur le Directeur de la Bibliothèque publique d'information. Cher Gérard, mesdames et messieurs, chers collègues, il me revient de vous porter un message de la part de Benoît Yvert, directeur du Livre et de la Lecture, qui vous souhaite de fructueux débats à propos d'une question qui, en effet, relève de l'actualité. Le ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres, a rencontré, ce vendredi, au Salon du livre et de la presse de jeunesse de Seine-Saint-Denis, des bibliothécaires qui travaillent dans ce département, mais aussi des travailleurs sociaux, des enseignants. Lors de cet échange, il est apparu clairement que les bibliothèques avaient non seulement un rôle culturel fondamental à jouer dans notre société, mais aussi une mission sociale, voire éducative.

Toutefois, ce n'est pas le moindre des paradoxes que de souligner, en introduction, que ce débat nous rassemble bien dans une bibliothèque, un établissement public relevant du ministère de la Culture, et non de celui chargé de l'Éducation nationale ou de l'Emploi. Ce qui revient donc d'emblée à s'interroger sur la légitimité même de la question de la formation et de l'autoformation en bibliothèque, et à soutenir que ce thème ne revêt aucunement un caractère d'évidence.

En la matière, le rôle de l'État, bien sûr, ne consiste pas à délivrer un corps de doctrine, ni même à sélectionner des critères pour mettre en œuvre de tels services dans les bibliothèques. Le rôle de l'État, du ministère de la Culture, et plus spécialement de la Direction du livre et de la lecture pour ce qui concerne la lecture publique, consiste d'abord à impulser, à aider les collectivités, dont c'est la pleine compétence, à investir en faveur de la lecture publique, et j'en veux pour preuve le projet de réforme du concours particulier tel qu'il sera présenté cet après-midi au Sénat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006.

Le rôle de l'État n'est donc pas d'aider à fonctionner. En revanche, il consiste peut-être à évaluer les projets « sur le terrain », pour tenter de rendre

1. Thierry Grognet est chef du département des bibliothèques publiques et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture (ministère de la Culture et de la Communication).

compte de cette évolution des bibliothèques, sans cesse plus nombreuses à proposer des possibilités d'autoformation à leurs usagers. Son rôle, enfin, relève aussi de l'innovation, d'où l'action mise en œuvre dans ce domaine par les établissements publics du ministère, la Bibliothèque publique d'information, la Cité des sciences et de l'industrie et sa médiathèque.

C'est effectivement, comme le rappelait à juste titre le directeur de la Bpi, une belle continuité que de voir, depuis sa création en 1977, cette bibliothèque offrir d'une manière ou d'une autre des possibilités de formation sur place.

L'un des objectifs du programme national de développement des médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques visait précisément à ce que les « ruches » proposent non seulement une architecture de qualité, mais aussi des collections et des services, y compris dans le domaine de la formation. J'insiste sur cet objectif, qui se traduit par un soutien à la qualification des personnels, et se décline en termes d'espace. Car il apparaît nécessaire de réserver des espaces pour d'autres usages que ceux qui sont le plus couramment observés en bibliothèque, relevant à proprement parler de pratiques culturelles.

Je me contenterai d'apporter simplement quelques observations, quelques remarques et peut-être quelques questions en ouverture de cette journée.

Une première observation : l'autoformation ne fait pas l'objet d'une enquête systématique de la part de la DLL, puisque, comme vous le savez, les questionnaires d'enquête annuels – constituant au demeurant une obligation réglementaire –, quoique sérieusement étoffés depuis 2004, ne comportent pas de questions à ce sujet. Cette information devrait-elle être ajoutée ? Cette journée permettra vraisemblablement de le dire. Cette absence de données factuelles, a contrario, démontre l'utilité de l'enquête réalisée par l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque, dont nous attendons avec intérêt les résultats.

On peut également remarquer qu'en France, la lecture publique s'est largement développée en dehors de l'école, voire même en opposition avec elle – du moins jusque dans les années quatre-vingt. Il pourrait ainsi sembler paradoxal d'assigner aux bibliothèques contemporaines un rôle en matière de formation, d'apprentissage et d'éducation permanente. Un

autre paradoxe, peut-être, serait de pouvoir concilier fréquentation de masse et, en même temps, la formation dans ce qu'elle a de plus individuel, c'est-à-dire de pouvoir accueillir chacun en fonction de là où il est pour l'amener, de par sa propre volonté, ailleurs.

Un autre jalon, en guise de remarque : grâce aux progrès techniques et au développement d'une offre adaptée, notamment en matière de didacticiels, il est sans doute devenu plus facile aujourd'hui, pour les bibliothèques, de se doter de services de formation en adéquation avec les besoins des usagers, en partenariat avec d'autres institutions et le monde associatif.

De ce point de vue, la contribution spécifique des bibliothèques à la formation et à l'insertion professionnelle, qui représente aujourd'hui plus que jamais une urgence dans notre société, illustre le rôle social qu'elles peuvent remplir.

C'est également un rôle que l'on pourrait qualifier d'économique. Peut-on imaginer, par exemple, que les bibliothèques, d'une manière ou d'une autre, deviennent des prestataires de services en matière de formation, services qui, par hypothèse, pourraient être facturés d'une manière ou d'une autre ? Ce n'est ni une utopie, ni un questionnement complètement vain dans la mesure où, il y a quelques semaines, le ministère devait répondre à la Commission européenne sur la question de savoir si certains des services des bibliothèques relevaient ou non des services généraux d'intérêt économique. La réponse, à ce stade, du moins pour nous, est non.

Pour conclure et laisser la parole aux véritables spécialistes de la question, je reviendrai sur le fait qu'il s'agit aussi d'un choix de politique documentaire pour les bibliothèques, dans la constitution de l'offre en matière d'autoformation, ainsi que d'un enjeu fondamental, celui de l'accompagnement de l'utilisateur. Dans la mesure où cette question de l'accompagnement, de la médiation d'une part, et celle de la constitution des collections d'autre part constituent les véritables piliers d'une bibliothèque publique, je serai tenté d'avancer que les bibliothèques sont pleinement légitimes pour proposer des services d'autoformation, à moins que les débats de la journée ne viennent infirmer ce propos. Je vous remercie de votre attention.

Isabelle Dussert-Carbone²

Bonjour. Nous avons une matinée très chargée et très riche. Nous allons commencer par l'intervention de M. Philippe Carré qui est professeur à l'université Paris X-Nanterre, chercheur de renommée internationale dans le domaine de l'information et de l'autoformation. La liste de vos travaux et de vos publications est remarquable.

Votre intervention s'intitule³ « L'autoformation : une notion plurielle ». Je suppose que depuis la notion d'éducation récurrente, telle que définie par l'OCDE dans les années soixante-dix, en passant par la formation continue, puis par la formation tout au long de la vie, vous allez nous conduire vers la très belle définition de « l'apprenance ». Je conseille à tous la lecture de cet ouvrage de M. Carré, *L'Apprenance, vers un nouveau rapport au savoir*, aux éditions Dunod. Je vous laisse la parole.

2. Isabelle Dussert-Carbone est directrice adjointe de la Bibliothèque publique d'information et modératrice de la première partie de cette journée.

3. Philippe Carré a modifié, à l'occasion de cette publication, le titre de son intervention (NDE).